

LES JEUNES QUI Y ENTRAENT S'EN SORTENT !



L'Appart Adojeune, une Auberge du coeur

Téléphone : 819-643-0999

Cellulaire d'urgence : 819-921-6165

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
La Commission des affaires sociales**

**Assemblée nationale
«Mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec»
AUTOMNE 2008**

**Mémoire présenté par
Adojeune Inc – L'Appart Adojeune une Auberge du coeur**

**Rédigé par
Geneviève Laramée, intervenante**

**Soutenu par
Dominique Blais, chef d'équipe
Jaelle Normand-Marleau, coordonnatrice
Nicole Simard, directrice**

Table des matières

Introduction	2
Notre mission et nos services	3
NOTRE réalité ainsi que la leur...	5
La réalité des parents : aussi difficile que celle de leur ado	7
La réalité amène à une augmentation des services	8
Profil de notre clientèle	10
La réalité, l'augmentation de la demande des services et les difficultés organisationnelles	11
Nos recommandations	13
Conclusion	16

L'Appart Adojeune une Auberge du coeur

819-643-0999

Cellulaire d'urgence : 819-921-6165

Introduction

En tant qu'organisme auprès de la jeunesse à risque d'itinérance, la présentation de ce mémoire à une grande valeur. Nous désirons faire reconnaître le phénomène de l'itinérance chez les jeunes comme étant bien présent dans notre région. Qui dit problématiques sociales dit également services sociaux qui en découlent. L'équipe de l'Appart Adojeune travaille au quotidien avec des adolescents fragilisés qui ont un besoin urgent d'aide. Offrir de tels services demande des ressources financières constantes et une reconnaissance de la part du gouvernement face à une politique de lutte à l'itinérance. Cet aspect est mit de l'avant et la commission parlementaire nous offre l'occasion de nous faire entendre. Afin de mieux comprendre ce qui se passe sur le terrain, le présent mémoire se divise comme suit : explication de la mission et des services de l'Appart Adojeune, la réalité des jeunes, des parents ainsi que la nôtre en tant qu'intervenant, un tableau des problématiques vécues par les jeunes ainsi que nos recommandations.

Pourquoi nous soutenons la demande d'une politique gouvernementale en itinérance...

Notre mission et nos services

Notre ressource d'hébergement d'urgence permet d'accueillir des jeunes âgés entre 13 et 17 ans vivant une situation de crise. Nous offrons un séjour d'une durée de sept jours aux adolescents qui se retrouvent en situation d'itinérance ou fragilisée. En effet, outre l'itinérance, les différentes problématiques entourant l'admission d'un jeune sont multiples, mais pourtant bien présentes. Que ce soit pour un répit, la toxicomanie, les troubles de comportements, les troubles de santé mentale, la violence, le décrochage, etc., nous offrons un service d'aide auprès de chacun d'eux. Pour qu'un jeune puisse passer un séjour parmi nous, il doit répondre aux critères d'admission suivants, soit :

1. Être **VOLONTAIRE**;
2. Être âgé (e) entre 13 et 17 ans;
3. Être en situation d'itinérance¹ ou de risque d'itinérance²;
4. Accepter de respecter le Code de vie de l'Appart.

Lors de la durée de l'hébergement, les jeunes se retrouvent dans un milieu de vie où ils participent de manière active à leur cheminement personnel, tout en développant leur autonomie quant aux tâches quotidiennes. Un support et une écoute constante sont offerts tant au jeune qu'aux parents. Par ailleurs, un plan d'intervention est établi avec la collaboration du jeune et des parents, car dans un premier temps, il s'agit de **favoriser un retour en milieu familial** en offrant des outils et une médiation. Dans un deuxième temps, lorsque les

parents sont exclus des démarches, l'accent est alors mis uniquement sur le jeune. Nous devons alors nous tourner vers nos partenaires afin de trouver celui qui pourrait prendre la relève et ainsi répondre aux besoins de chacun des jeunes que nous leur référons. Il est toutefois bien important de signaler qu'il y en a très peu d'organismes qui peuvent accueillir ces jeunes. D'autant plus que les autres services se retrouvent eux aussi très sollicités ce qui fait en sorte qu'ils ont des listes d'attentes souvent très longues. D'ailleurs, **nous sommes le seul et unique organisme qui héberge d'urgence des jeunes de cette tranche d'âge et tenant compte d'aussi peu de critère pour leur offrir nos services**, permettant ainsi de venir en aide à plusieurs d'entre eux qui sont en situation de crise. Cette difficulté de trouver un endroit où loger ces jeunes est inacceptable puisque, peu importe l'âge, chaque individu a droit au logement¹ et « [c]omme "le logement représente pour tous un bien essentiel au maintien de la vie", des mesures et règlements doivent favoriser l'accès et le maintien au logement » (p.17)². Soulignons aussi que **l'Outaouais est la seule région à s'être doté d'un modèle d'organisation de services en itinérance.**

1 Le droit au logement doit être entendu au sens large; il constitue le droit de chacun « à un lieu où l'on peut vivre en sécurité, dans la paix et dans la dignité ». (Pour une politique en itinérance : Plateforme de revendications du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (2006) — <http://www.rapsim.org/pdf/RSIQ-Plateforme.pdf> : p.17)

2 Pour une politique en itinérance : Plateforme de revendications du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (2006) — <http://www.rapsim.org/pdf/RSIQ-Plateforme.pdf>

NOTRE réalité ainsi que la leur...

Les jeunes qui sont hébergés à L'Appart **proviennent de différents milieux et présentent, comme mentionnés précédemment, des problématiques tout aussi diversifiées.** Cependant, la principale problématique demeure celle de l'itinérance et ce sont les causes de celle-ci qui peuvent varier. Or, le problème de l'itinérance chez les jeunes en Outaouais est particulièrement sournois étant donné l'invisibilité de celle-ci. Qu'entendons-nous par invisibilité? Le fait que les jeunes vont d'un endroit à l'autre (chez des amis, famille élargie, etc.) brûlant ainsi leur réseau, le peu ou l'absence de travailleurs de rue/milieu auxquels ils pourraient se référer, le manque de confiance envers les ressources institutionnelles, **l'absence de moyens financiers suffisants**, le désengagement et/ou le manque de ressources du milieu scolaire, le manque de concertation des services MSSSQ-MEQ, etc. Mais, il y a aussi toutes les causes dites structurelles notamment dues au coût élevé des logements dans la région et l'absence de soutien pour les groupes communautaires qui tentent autant qu'ils le peuvent de survivre et qui nous soutiennent dans nos propres missions³. En guise d'exemple, prenons simplement notre propre situation de logement. En effet, l'organisme Mon Chez Nous accepte de nous louer un appartement dans leur immeuble à prix modique sans cet organisme nous ne serions pas en mesure d'offrir le service d'hébergement d'urgence.

3 Outil de consultation : Réponse du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, janvier 2008.

Outre celles déjà évoquées, il y a plusieurs autres problématiques qui s'ajoutent à la liste de celles qui touchent les jeunes hébergés chez nous. Malgré le fait que nos jeunes sont, d'abord et avant tout, dans une période de leur vie qui leur amène déjà des changements, d'autres éléments peuvent entraîner divers problèmes. Par exemple, l'abandon parental est un autre type de problème faisant en sorte que les mesures d'interventions sont différentes et surtout dirigées vers les institutions. Le décrochage scolaire est aussi l'une des problématiques qui touchent tout particulièrement l'Outaouais, la région du Québec où l'on retrouve le plus haut taux de décrochage. Selon les données⁴ les plus récentes, fournies par la Direction de la recherche des statistiques et des indicateurs du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le « taux de décrochage (sorties sans qualification ni diplôme) du secondaire, en formation générale » était de 37.8 % pour les garçons et de 27.1 % pour les filles en 2005-2006. Ce taux élevé de décrochage entraîne donc une cohorte de jeunes qui se trouve, et ce, souvent dans le meilleur des cas, des emplois précaires et, par le fait même, de faibles revenus. Aussi, l'arrêt des études cause souvent des problèmes familiaux provoquant de l'isolement, de la culpabilité, un sentiment d'échec, ce qui peut devenir un incitateur à la consommation de drogues et/ou de criminalité⁵. Cette situation nous touche de plein fouet, car ce sont à ces jeunes que nous offrons nos services.

4 <http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil07/societe/education/decrochage07.htm>

Il est important de noter que « [1] es données par région administrative correspondent à la somme des commissions scolaires correspondantes. Par conséquent, les résultats par région administrative ne concernent que les élèves du réseau public.»

5 Outil de consultation : Réponse du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, janvier 2008.

La réalité des parents : aussi difficile que celle de leur ado

Il est évident que nous parlons ici des problématiques qui touchent les jeunes puisque ce sont eux que l'on accueille à notre ressource d'hébergement. Par conséquent, **il serait totalement impensable de parler des jeunes en laissant de côté les parents**, car ces derniers aussi se retrouvent aux prises avec certaines problématiques. D'autant plus qu'au moment où l'on accueille ces jeunes, la situation se situe souvent dans la crise, donc les parents ne savent plus quoi faire et se sentent, pour la plupart, sans aucun recours et dépourvue de moyens. Nous tentons de leur offrir de l'écoute et des outils pour que leur relation avec leurs enfants soit plus saine, mais nous n'avons pas les moyens de leur venir en aide à eux aussi. Oui, eux aussi, puisque beaucoup de ces parents ont des problèmes qui vont au-delà de la situation problématique qu'ils vivent avec leurs enfants. Nous n'avons qu'à pensé à la toxicomanie, au jeu compulsif, l'agressivité, la précarité d'emplois, l'instance de divorce, la santé mentale pour ne nommer que ceux-là. La situation parents-enfants est donc un élément important dans le cadre de notre travail et c'est exactement ce qui est présenté dans le « Moyen N : Renforcer les mesures de soutien aux familles et aux jeunes en difficulté » par la Plateforme de revendications de Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (2006)⁶. Cet aspect nous touche d'ailleurs tout particulièrement puisque nous travaillons directement auprès de ces jeunes qui sont, dès un très jeune âge, en situation d'itinérance ou à risque de l'être, et ce, avant même qu'ils atteignent l'âge adulte.

6 Pour une politique en itinérance : Plateforme de revendications du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (2006) - <http://www.rapsim.org/pdf/RSIQ-Plateforme.pdf>

À l'exception des cas de répit, pour la plupart des jeunes qui viennent nous voir pour un hébergement, la durée d'un séjour n'est pas suffisante, car ils sont venus lorsque la situation a éclaté, ce qui résulte d'une accumulation de plusieurs problématiques. Ces problèmes sont présents depuis longtemps, mais n'ont jamais été résolus, soit parce que le milieu n'a jamais demandé de l'aide avant ce moment ou, comme bien souvent aussi, ils ont cheminé à travers les ressources disponibles où souvent ont les réfère d'un endroit à l'autre donc rien de concret n'a été mis en place et la crise éclate.

La réalité amène à une augmentation des services

Face à cette situation de plus en plus alarmante, un dilemme se présente à nous. **Nous faisons face à de plus grandes demandes⁷, des problèmes de plus en plus complexes et diversifiés, mais pourtant nos moyens pour répondre à ces défis ne sont pas du même ordre; on pourrait même parler de lacune ou pénurie selon les cas.** En l'espace d'une seule année, plusieurs modifications ont été apportées afin d'améliorer nos services et nous tentons de poursuivre dans cette voie, malgré les contraintes économiques. Par exemple, nous avons diminué l'âge d'admission à 13 ans depuis le 1er juillet dernier. Cette modification a été adoptée suite à un taux de demande significatif qui nous avait obligés de refuser l'admission de ces jeunes pas assez âgés selon nos critères. Par contre, nous recevons des demandes pour des jeunes âgés de 12 ans, on parle ici d'environ un refus par mois ce qui n'est pas négligeable. Un autre

⁷ « La proportion de mineurs et de jeunes adultes serait également à la hausse ». Le phénomène de l'itinérance au Québec : Mandat d'initiative. Document de consultation. Juin 2008, p. 5.

changement apporté a été d'offrir nos services 24 h sur 24, 7 jours sur 7, une fois de plus, pour répondre à la demande. À titre d'exemple, l'an dernier nous avons eu un total de 70 jeunes, alors que du mois d'avril jusqu'en date du 1^{er} octobre de cette année, nous avons déjà 90 jeunes qui ont reçu les services de l'Appart Adojeune. Il est ainsi facile d'affirmer que nous avons déjà largement dépassé le nombre d'admissions cette année comparativement à pareille date l'an passé. Conséquemment, les chiffres ne s'arrêtent pas là puisque nous sommes aussi de plus en plus sollicités par la DPJ, le système institutionnel ne répondant pas aux réalités actuelles, il est courant de la voir se tourner vers nous. Ils ne sont toutefois pas les seuls, car les policiers sont aussi plus nombreux à nous référer des jeunes. « Les personnes itinérantes, de par leurs conditions de vie, leurs trajectoires et les diverses problématiques qu'elles vivent, sont en rapport avec plusieurs acteurs, communautaires et institutionnels. Cela conduit à un dialogue nécessaire entre ces acteurs [...] » (p. 36). Cette affirmation correspond avec précision à ce qui se produit au sein de notre organisme et fait parti de notre quotidien. Il faut garder en tête qu'en tant qu'organisme communautaire nous avons une relation près des gens qui est différente de ce qui est parfois difficile d'offrir dans les autres services. Nous possédons une autonomie propre à nous, ce qui est apprécié auprès de la population.

Profil de notre clientèle

Pour faire suite à ce qui vient d'être élaboré, voici un tableau cumulatif de nos statistiques allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 septembre 2008. Ainsi, il sera possible de dresser un meilleur profil de notre clientèle, en se basant sur le sexe, l'âge et les problématiques.

Problématiques vécues				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Troubles du comportement ➤ Toxicomanie ➤ Difficultés relationnelles ➤ Décrochage scolaire ➤ Conflits familiaux ➤ Conflits dus aux valeurs culturelles ➤ Abandon parental ➤ Crise familiale ➤ Besoin de répit ➤ Violence verbale, physique, matérielle, sexuelle ➤ Itinérance ➤ Gestion de colère ➤ Hyperactivité ➤ Vol, vandalisme, fugue ➤ Prostitution ➤ État dépressif ➤ Idéations suicidaires 				
Sexe				
Total de garçon			Total de fille	
59			49	
Groupe d'âge				
Total de 13 ans	Total de 14 ans	Total de 15 ans	Total de 16 ans	Total de 17 ans
6	14	28	33	28

Il est à noter que nous admettons les adolescents de 13 ans depuis le 1^{er} juillet 2008.

La réalité, l'augmentation de la demande des services et les difficultés organisationnelles

Cette réalité entourant notre milieu de travail nous demande donc d'intervenir de manière individuelle et bien spécifique relativement à chacune des situations. Nous tentons donc de travailler auprès de ces jeunes en leur offrant le plus de soutien possible, mais parfois cela va au-delà de ce qui est possible de réaliser au sein d'un organisme. Par exemple, nous tentons de faire des suivis externes réguliers auprès des jeunes à la fin de leur séjour lorsqu'il retourne en milieu familial, et ce, dans le même sens que le stipule le « Moyen G : Réaliser un investissement significatif dans le soutien communautaire »⁸. Toutefois, cet aspect du travail n'est pas le seul qui se voit atteint et mis parfois de côté par faute de personnel ou de financement. Il est possible de penser à plusieurs autres exemples de services qui ne sont pas offerts faute de financement. Il suffit de penser au travail qu'il serait possible d'accomplir en ayant deux intervenants à l'Appart en tout temps au lieu d'un seul ce qui permettrait de meilleures interventions et aussi assurer une plus grande sécurité. Il serait aussi possible d'avoir une équipe volante qui pourrait se déplacer en communauté afin d'intervenir directement sur les lieux lors de crise, tout en développant de meilleurs liens de confiance avec les jeunes les plus fragilisés, leurs familles et les partenaires du réseau. Nous avons une travailleuse de rue qui travaille justement à établir ce lien de confiance avec les jeunes, mais il est évident qu'elle ne peut combler tout le territoire à elle seule, ce qui fait en sorte que cela

8 Pour une politique en itinérance : Plateforme de revendications du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (2006) - <http://www.rapsim.org/pdf/RSIQ-Plateforme.pdf>

est loin d'être suffisant. Ainsi, comme il est possible de la constater avec ces quelques exemples « [I] a **précarité financière contribue également à l'alourdissement des charges de travail, à la précarité des emplois et au roulement important des équipes de travail** »⁹. Ce dernier étant une source constante d'insécurité quant à la qualité du travail.

Ce type de commentaire n'est pas du tout nouveau puisque cela fait longtemps déjà que de telles affirmations ont été soulevées, mais ne semble pourtant pas avoir été entendu. « Les sources de financement récurrentes sont rares et les fonds dédiés au financement de la mission sont insuffisants, ce qui contraint les organismes à consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la recherche de financement et à l'organisation d'activités d'autofinancement »¹⁰. Prenons notre organisme, comme exemple, nous devons intervenir auprès de nos jeunes et de leurs parents, tout en ayant un horaire de travail qui est loin des, neuf à cinq réguliers, et ce, avec un nombre restreint d'employés ainsi qu'un roulement de personnel important, car nous ne pouvons concurrencer les salaires des institutions. Nous devons donc intervenir et faire nos suivis tout en nous conformant à la demande bureaucratique afin d'espérer de recevoir des subventions. Par le fait même, en laissant de côté plusieurs autres aspects de notre travail, nous devons aussi organiser et participer à des activités d'autofinancement. Dans notre cas, il y a entre autres l'*Opération Tirelires* en collaboration avec Les Auberges du cœur, la Guerre de l'Espoir, une activité

9 *Ibid*, p. 33.

10 *Ibid*, p.33.

d'autofinancement de l'Appart, une participation au tournoi de golf des ingénieurs etc. Toutes ces activités nous demande beaucoup de temps et d'énergie, c'est la clientèle qui en souffre en bout de ligne.

Nos recommandations

En tenant compte de ce qui a été présenté précédemment et en gardant en tête que nous souhaitons améliorer notre situation afin d'offrir les services adéquats à notre clientèle, et ainsi, rendre la vie de chacun plus agréable et faire en sorte que notre société soit un lieu où il fait bon vivre; voici les recommandations qui doivent être retenues et surtout, qui doivent être mises de l'avant.

NOUS ADHÉRONS AUX RECOMMANDATIONS DU RSIQ

- Nous insistons sur l'adoption d'une politique en itinérance.
- Nous insistons sur l'augmentation des revenus de base afin de mettre fin au cycle infernal de la pauvreté et de l'itinérance.
- Nous recommandons que cette politique, une fois adoptée, soit mise en œuvre. Nous craignons le *tablettage* de la politique comme ce fut le cas pour celle de la pauvreté.

NOUS ADHÉRONS AUX RECOMMANDATIONS DU CRIO

- Nous réitérons l'urgence que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais applique, actualise et respecte le Modèle d'organisation des services en itinérance en Outaouais, en y investissant les sommes

nécessaires pour répondre aux besoins. En 2007-2008, il manquait 2 millions pour répondre aux besoins.

- Nous insistons pour que le gouvernement du Québec reconnaisse le statut particulier de l'Outaouais comme une zone urbaine de 500 000 et plus en ce qui concerne l'itinérance, afin que des mesures financières pour y remédier soient rapidement mises en place.
- Nous insistons pour que le gouvernement du Québec établisse les calculs liés aux revenus des ménages en Outaouais en tenant compte de notre réalité frontalière et des coûts de loyer qui sont ici les plus élevés au Québec.
- Nous recommandons fortement que le gouvernement du Québec exerce une pression sur la Ville de Gatineau pour que cette dernière devienne rapidement ville mandataire auprès de la SHQ, afin de faciliter la réalisation des projets de logements sociaux.

EN TANT QU'ORGANISME TRAVAILLANT AVEC DES JEUNES SE TROUVANT EN SITUATION D'ITINÉRANCE OU À RISQUE DE L'ÊTRE, NOUS RECOMMANDONS QUE

- La situation des jeunes, en terme d'itinérance, soit prise en compte de manière sérieuse, et ce, à l'extérieur de la métropole. Donc, prendre en considération la situation précaire qui se retrouve aussi dans les régions.
- Les ressources financières pour **l'Appart Adojeune une Auberge du coeur** soient exponentielles à la demande afin de pouvoir offrir les

services adéquats et complets à notre clientèle. Ces ressources nous permettrons alors d'avoir une équipe stable et nous pourrons aussi combler les trous de services qui ont été présenté ci haut, tout en concentrant nos démarches sur notre travail et non sur la recherche de subventions.

- Les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des jeunes travaillent en collaboration avec les institutions et non en vase clos, afin que notre boulot soit reconnu au même titre que ces derniers.
- Le gouvernement ne perd pas de vue que les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain et que le fait de commencer sa vie dans une situation aussi précaire en dit long sur la société. Quel avenir veut-on leur offrir

Conclusion

Suite à une telle lecture, il est évident que le financement pour l'Appart Adojeune une Auberge du cœur est essentiel car ce sont les adultes de demain qui bénéficie des services présentement offerts. La précarité financière est un stress constant pour les organismes qui ne devrait pas exister. C'est la première année que l'Appart Adojeune reçoit une subvention de 50 000\$ de l'Agence de santé et des services sociaux en 5 ans d'existence. Mais cette subvention n'est pas suffisante et le manque de fonds engendre un stress immense et met en péril la continuité des services. Comment vouloir agir sur les problèmes sociaux quand le gouvernement ne reconnaît pas l'importance d'une lutte à l'itinérance et que le phénomène prend de l'ampleur année après année? Il est nécessaire d'investir dans les ressources communautaires qui sont près de la population et des gens dans le besoin. Ce type d'engagement permet une collaboration entre les partenaires du communautaire et de l'institutionnel. Être en mode de survie limite le développement et la spécialisation de nos services alors que la demande est croissante. C'est donc dire que le manque de financement ou le financement insuffisant empêche le partenariat ainsi que de pallier aux trous de services.

Ce mémoire serait incomplet si une attention particulière n'était pas mise sur les trous de services existants en 2008. Il est courant de voir des personnes dans le besoin de plus en plus jeune. À l'Appart Adojeune nous admettons maintenant les adolescents de 13 ans mais nous devons tout de même refusé

ceux qui ont 12 ans. La même situation survient avec ceux qui ont 18 ans. **Cette situation est inacceptable et il faut agir tous ensemble rapidement.** Il faut rendre accessible les services communautaires aux familles, aux plus jeunes et aux jeunes adultes. Comment vouloir débiter une vie adulte si durant l'enfance et l'adolescence nous n'avons pas pu compter sur de bonnes bases. Comment assurer une continuité et un partenariat digne de confiance si les organisations laissent les jeunes sortir à leur majorité sans stabilité? La réponse à ces questions se trouve dans une reconnaissance du financement récurrent des subventions.

COMME SI LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES N'EN AVAIENT DÉJÀ PAS ASSEZ SUR LES ÉPAULES, ILS DOIVENT SE CREUSER LES MÉNINGES AFIN DE TROUVER DU FINANCEMENT AFIN DE POUVOIR POURSUIVRE LEUR MISSION...